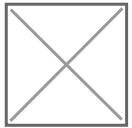


Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE103430>



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## permis de conduire

Question écrite n° 103430

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer quant à la mise en oeuvre du dispositif du permis à un euro par jour en faveur des jeunes apprentis et des jeunes en difficulté âgés de seize à vingt-cinq ans (sous contrat CIVIS). En effet, une aide directe de l'État, d'un montant de 200 euros, avait été annoncée pour le financement de la formation à la conduite de ces jeunes à partir du début de l'année 2006. Or, il semblerait que la mise en place de cette aide connaisse des retards et ne soit pas encore opérationnelle à ce jour. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la nature de ces difficultés d'application et les mesures qu'il envisage de prendre en vue de concrétiser les engagements pris en la matière auprès de la jeunesse.

### Données clés

- Auteur : [M. Michel Voisin](#)
- Circonscription : Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 103430
- Rubrique : Sécurité routière
- Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
- Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9546